

**SOCIETE LATECOERE**  
S.A. au Capital Social : 23 017 186 €.  
Siège social :  
135 rue de Périole  
31079 TOULOUSE CEDEX  
572 050 169 R.C.S. TOULOUSE  
CODE ACTIVITE : 353 B

## **Rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte du 29 Juin 2015**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Votre Conseil de Surveillance a l'honneur de vous présenter son rapport sur la mission que lui confère la Loi, en ce qui concerne l'établissement par le Directoire de la présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ainsi que celle des comptes annuels.

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du Directoire, exposant l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir.

Vous entendrez dans quelques instants lecture des rapports des Commissaires aux Comptes vous donnant, dans le cadre de leur mission, toutes explications utiles sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés, sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et les engagements visés aux articles L. 225-79-1 et L. 225-90-1 du code de commerce, ainsi que sur les autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

En ce qui nous concerne, la Loi nous prescrit de vous présenter nos observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé.

Nous avons été régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de la société.

Nous avons procédé, dans le cadre de notre mission de surveillance, aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires.

Les orientations stratégiques, mises en œuvre par le Directoire, nous paraissent satisfaisantes.

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion, incluant le rapport de gestion du Groupe soumis à l'Assemblée Générale.

Nous vous précisons que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le rapport de gestion, incluant le rapport de gestion du Groupe, ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les dits comptes et rapport de gestion n'appellent de la part du Conseil de Surveillance aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

**Le Conseil de Surveillance**